

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2015 À 20H30

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 29 octobre 2015.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER – Bénédicte RICHARD – Francis POUZET, adjoints – Christophe BRETON – Fabienne BAUDON – Laurent BARILLET – Carole DEZYN – Jean-Yves PROUST – Janine PERROT – Arnaud LELIEVRE – Annabel LE COZ – Jean-Claude RICHARD – Marie-Pierre BOUGREAU – Florent MARTIN

Étaient absents excusés : Camille ECHERSEAU – Albertina GASPERONI

Carole DEZYN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'élèves de l'école Raymond QUENEAU,
- Procès-verbal de mise à disposition des locaux communaux pour l'accueil de loisirs géré par la Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine à Saint-Epain.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2015**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 10 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

- **DÉCISION DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Conseil municipal a pris acte de l'exercice de cette délégation.

- **AUTORISATION DE CÉDER LE TERRAIN À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Saint-Epain. Ce projet serait mené sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de Sainte-Maure. La MSP serait située place de la Mairie.

Il ajoute que le maître d'œuvre a été désigné. Il s'agit du cabinet Carré d'Arch' à Bourges.

Afin de mener à bien ce projet, il sera nécessaire de céder la surface nécessaire pour l'implantation de la MSP et de ses annexes (Parking) à la Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine à l'euro symbolique. *À l'heure actuelle, la dimension exacte de la parcelle n'est pas connue.*

L'architecte va prochainement rencontrer les professionnels de santé pour connaître leurs besoins et définir ainsi le cahier des charges.

Monsieur Maire souhaite que le Conseil donne un avis de principe pour cette cession, dont les conditions exactes seront arrêtées postérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la cession à l'euro symbolique à la Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine de la surface nécessaire pour l'implantation de la Maison pluridisciplinaire de santé et de ses annexes (Parking) place de la Maire.

– **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL**

Le Maire informe ses collègues que des factures ont été reçues concernant les travaux d'extension du restaurant scolaire. Aucun crédit n'a été prévu au budget 2015. Il convient donc de procéder à l'inscription de ceux-ci.

D'autre part, le budget 2015 prévoyait la restauration du mur de la cantine pour un montant de 4 000€ TTC. Or, le devis présenté est de 5 515.80 € TTC. Monsieur le Maire demande d'ajouter les crédits nécessaires au budget.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de voter les décisions modificatives suivantes :

1. Section d'Investissement :

. Dépenses

Compte 21312 – Opération 299 :	+ 255 € (extension du restaurant scolaire)
Compte 21312 – Opération 299 :	+ 56 € (extension du restaurant scolaire)
Compte 21318 – Opération 303 :	+ 1 520 € (Restauration mur cantine scolaire)
Compte 21538 – Opération 282 :	- 1831 € (Réserve incendie)

– **MODIFICATION STATUTAIRE DU SIEIL**

Le Comité syndical du SIEIL du 15 octobre dernier s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Gâtine et Choisses au Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

En application de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les communes adhérentes au SIEIL se doivent de délibérer sur l'intégration des nouveaux adhérents, et ce dans un délai de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au SIEIL de la Communauté de communes de Gâtine et Choisses pour les compétences éclairage public, infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides, et système d'information géographique.

– **MODIFICATION STATUTAIRE DU SATESE**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 07 mars 2011 modifiés par arrêté préfectoral du 26 août 2011,

Vu la délibération n°2015-31 SATESE 37, en date du 28 septembre 2015, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 19 octobre 2015,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le comité syndical du SATESE 37, le 28 septembre 2015, dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

– **APPROBATION DU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DU PORTAIL SUD DE LA SACRISTIE ET DU CHEVET**

Le Maire informe ses collègues que dans le cadre des travaux de restauration du portail sud, de la sacristie, et du chevet de l'Église, il est nécessaire de recourir à un maître d'œuvre. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée à 173 873.73 € HT.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'architecte Bernard RUEL pour un montant représentant 8,50% de l'enveloppe des travaux (soit 14 779,27 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir la proposition d'honoraires de l'architecte Bernard RUEL, domicilié 58 avenue du Maréchal Leclerc à BLOIS (41000) s'élevant à 8,50 % du montant des travaux, soit un montant prévisionnel de 14 779,27 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de l'architecte Bernard RUEL et document s'y afférant.

– **AUTORISATION AU MAIRE DE DÉPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DU PORTAIL SUD DE LA SACRISTIE ET DU CHEVET**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de travaux de restauration du portail sud de la sacristie et du chevet s'élevant à la somme de 189 000€ HT.

Il y a donc lieu d'adresser des dossiers de subvention auprès des financeurs suivants :

- La DRAC,
- La Région Centre,
- Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux de restauration du portail sud de la sacristie et du chevet d'un montant estimatif de 189 000€ HT, décide d'adresser des dossiers de subvention à la DRAC, la Région Centre et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire. Il décide de demander une subvention au plus haut taux possible.

Arnaud LELIEVRE demande quelles mesures seront prises pour l'accès à l'école. Le pignon de la maison où se situe l'entrée est très détérioré et des chutes de pierres menacent. Monsieur le Maire indique qu'il a adressé une lettre recommandée à M. et Mme RABASSE pour leur demander de prendre des mesures urgentes pour sécuriser l'accès de l'école.

– **RESTAURATION DU PORTAIL SUD DE LA SACRISTIE ET DU CHEVET – AUTORISATION AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le Maire rappelle à ses collègues le projet de restauration du portail sud de la sacristie et du Chevet et que celui-ci sera soumis à un permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire pour ce projet.

– **DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE DES FÊTES POUR L'ASSOCIATION DES VALLÉES VERTES**

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Vallées Vertes en date du 03 octobre 2015 faisant part d'une représentation théâtrale le 25 octobre 2015 à la Salle des Fêtes dont la recette intégrale sera versée à l'Association « LOANN », petit garçon de huit ans atteint d'une maladie neurologique rare pour aider ses parents à financer son traitement.

L'Association sollicite la gratuité de la location de la Salle des Fêtes pour cette journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la gratuité de la location de la Salle des Fêtes pour le dimanche 25 Octobre 2015.

– **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DES VALLÉES VERTES**

Le Maire indique qu'il est nécessaire d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association des Vallées Vertes concernant l'achat de fournitures.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal attribue une subvention de 160€ au profit de l'Association des Vallées Vertes, des crédits figurant au budget.

– **SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN (CCSMT)**

Les dispositions de l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient «dans l'année suivant le renouvellement général des conseils municipaux, l'établissement, par le président de l'EPCI à fiscalité propre, d'un rapport relatif à la mutualisation de services. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. »

Par circulaire en date du 26 août 2015, M. le Préfet rappelle, s'agissant du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014, que l'article 74 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe) portant Nouvelle ORGANISATION Territoriale de la République a précisé les délais de consultation et d'adoption du rapport de mutualisation de services et du projet de schéma. Il dispose que ces documents sont transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres au plus tard le 1er octobre 2015 et sont approuvés par l'organe délibérant de l'EPCI au plus tard le 31 décembre 2015.

Le rapport et le schéma de mutualisation ont été remis par les cabinets STRATORIAL et LANDOT, missionnés en 2014 par la Communauté de communes pour accompagner la CCSMT et les communes à la démarche.

Monsieur le maire présente les actions qui ont été retenues.

Florence BOULLIER ajoute que la mutualisation d'une cuisine centrale pour les cantines de la CC n'a pas été évoquée. Elle ajoute qu'il est aberrant d'adopter un schéma qui sera remis en cause par les futures fusions de communauté de communes.

Vu la réunion du Conseil communautaire en date 28 septembre en faveur de l'envoi pour avis des documents aux conseils municipaux des communes, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au schéma de mutualisation de la CCSMT.

– **ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR L'ANNÉE 2015**

Monsieur le Maire présente la Fondation du Patrimoine (délégation régionale du Centre). Cet organisme a pour objectifs la sauvegarde et la valorisation du patrimoine. Elle aide les porteurs de projet (publics ou privés) à trouver des fonds nécessaires à la réhabilitation de leurs édifices.

L'adhésion à la fondation permet de mobiliser un mécénat pour aider au financement d'un projet de valorisation du patrimoine communal.

Aussi, dans le cadre de projets à venir, Monsieur le Maire propose d'adhérer à La Fondation du Patrimoine pour l'année 2015 et pour un montant de 100 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à La Fondation du Patrimoine et de verser la somme de 100 €.

– **CRÉATION DE COMMERCES – AUTORISATION AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues le projet de création de commerces et que celui-ci sera soumis à un permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire pour ce projet.

– **RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire informe ses collègues que le SIAEP de la Région de ST EPAIN a adressé un exemplaire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2014 adopté en Comité Syndical le 07 octobre 2015 et que les Conseils Municipaux des communes adhérentes doivent émettre leur avis sur ce document.

Monsieur le Maire indique que le SIAEP n'a pas augmenté le tarif de l'eau depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur les éléments figurant dans le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2014.

Florent MARTIN demande s'il reste des canalisations en plomb. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a plus de canalisation en plomb mais il reste un branchement.

– **PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS GÉRÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES À SAINT-EPAIN**

Madame Florence BOULLIER, première adjointe, présente le procès-verbal de mise à disposition des locaux communaux pour l'accueil de loisirs géré par la Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine à Saint-Epain. Celui-ci indique les conditions dans lesquelles sont mis à disposition les locaux suivants :

- La salle de motricité,
- La salle Pitard,
- Le dortoir,
- Les sanitaires,
- Le bureau ALSH, la kitchenette attenante et la réserve située à l'étage,
- Les espaces extérieurs,
- Le bâtiment dédié à la restauration scolaire.

Le procès-verbal indique les modalités de refacturation des repas cantine de l'ALSH et fixe le montant de refacturation des coûts de fonctionnement à 4 700€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable au Procès-verbal de mise à disposition des locaux communaux pour l'accueil de loisirs géré par la Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine à Saint-Epain et autorise Monsieur le Maire à signer le dit procès-verbal.

Florent MARTIN demande quelle sera le devenir de l'ALGECO. Monsieur le Maire indique qu'il sera probablement mis au terrain de foot. Florence BOULLIER ajoute qu'il aurait pu également servir pour les activités périscolaires.

– **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE RAYMOND QUENEAU**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'élèves de l'école Raymond QUENEAU dans le cadre de la réalisation du marché de Noël.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal attribue une subvention de 300 € au profit de l'Association des Parents d'élèves de l'école Raymond QUENEAU, des crédits figurant au budget.

– **PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE EN INDRE-ET-LOIRE**

L'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dispose que les schémas départementaux de coopération intercommunale sont arrêtés avant le 31 mars 2016, afin de permettre leur mise en œuvre dès le 1er janvier 2017.

Monsieur le Préfet a présenté un projet de schéma à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015.

En application de l'article L.5210-1-1 (IV) du code général des collectivités territoriales, ce projet est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils sont appelés à se prononcer dans un délai de deux mois après notification du schéma.

Ce projet de schéma ainsi que l'ensemble des avis recueillis seront ensuite transmis à la mi-décembre pour avis à la CDCI, qui disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce projet. Les propositions de

modification du projet de schéma, adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres, seront intégrées dans le projet de schéma.

Au vue des données fiscales, Florence BOULLIER pense que la Communauté de communes du Chinonais ne sera pas d'accord avec le schéma du préfet puisqu'elle serait la principale contributrice de la nouvelle CC (environ 17 millions d'euros).

Monsieur le Maire présente le déroulement de la procédure et les alternatives possibles. Il ajoute que la loi prévoit la fusion des Communauté de communes. Il est favorable à la fusion avec les Communauté de communes du Bouchardais et du Pays d'Azay-le-Rideau car ce sont des CC semblables à la nôtre. Il pense que le Préfet dans son schéma a été trop loin.

Arnaud LELIEVRE ajoute que s'il faut aller avec le Chinonais, il faut le faire maintenant car dans quelques années il n'y aura plus les bénéficiaires de la centrale d'Avoine.

Il s'interroge également sur l'intérêt de garder les cantons et de la différence de contour entre les cantons et la nouvelle carte des EPCI.

Carole DEZYN demande si c'est le préfet qui aura le dernier mot sur le schéma. Monsieur le Maire précise que le Préfet prendra en compte les avis des Communes, des Communautés de communes et de la CDCI mais, au final, c'est lui qui décidera.

Monsieur le Maire interpelle sur le devenir des agents des Communauté de communes.

Bénédicte RICARD ajoute que suite à la fusion il faudra une bonne logistique, une bonne communication. Il faudra trouver un équilibre sachant qu'aujourd'hui c'est déjà compliqué.

Monsieur le Maire indique qu'il y aura moins de dialogue et que la commune aura moins de poids. Il faut une Communauté de communes à taille humaine avec des communes qui nous ressemblent.

Arnaud LELIEVRE demande si l'amendement sera pris par le Président de la Communauté de communes seul.

Monsieur le Maire précise que l'on donne pouvoir à la Communauté de communes de déposer un amendement qui sera également voté par le Conseil communautaire.

Marc FOUQUIER ajoute qu'il y a beaucoup de brouillard autour de ce schéma. On ne connaît pas les points positifs et négatifs. Il est favorable à une fusion a minima afin d'éviter « la casse ». Il faudra veiller à rester dans le cadre légal. Le schéma proposé par le préfet risque d'éloigner les décisions des administrés.

Carole ONDET indique qu'il est difficile de se prononcer sans avoir d'éléments concrets.

Monsieur le Maire fait part de ses inquiétudes face à une CC trop importante. Le poids de la commune sera très faible. Il se demande si le projet de MSP pourrait se concrétiser si on était dans une CC plus importante.

Florence BOULLIER aurait aimé avoir des comparatifs avec les différences possibilités pour se prononcer.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2015, il est proposé au Conseil municipal :

- D'émettre un avis défavorable au projet de schéma de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet,
- D'émettre un avis favorable pour une fusion avec la Communauté de communes du Bouchardais et la Communauté du Pays d'Azay-le-Rideau,
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine à déposer un amendement en ce sens.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis défavorable au projet de schéma de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet.

Après en avoir délibéré, et à la majorité (4 abstentions), le Conseil municipal émet un avis favorable pour une fusion avec la Communauté de communes du Bouchardais et la Communauté du Pays d'Azay-le-Rideau, et autorise Monsieur le Président de la Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine à déposer un amendement en ce sens.

• **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections régionales les 6 et 13 décembre 2015. I
- Jean-Yves PROUST informe Monsieur le Maire d'un trou sur la chaussée route de la Martinière.

- Marc FOUQUIER informe le Conseil de la procédure de reprise des concessions au cimetière.
- Il ajoute que la commission tourisme et cimetière se réunira le jeudi 26 novembre à 20h30.
- Monsieur Maire fait part des informations suivantes :
 - Invitation des sapeurs-pompiers pour la Sainte Barbe le samedi 21 novembre à 10h,
 - L'installation de la borne de recharge des véhicules électriques, rue Alfred BUREAU, est en cours,
 - Une réunion avec Cofiroute a eu lieu concernant la mise à 3 voies de l'A10. Les travaux débuteront en 2018 et se termineront en 2023. Dans ce cadre le viaduc de Courtineau sera élargi.
- Florent MARTIN demande si les travaux de renforcement de la voirie Rue Jeanne d'Arc seront bientôt prévus. Monsieur le Maire répond qu'ils sont prévus semaine 46.
- Christophe BRETON indique que le lundi 16 novembre les travaux de voirie débuteront.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 23h30.

**Pour affichage,
Le Maire,**

Serge LECOMTE